

SD/LV/SB - 2025/280/AT
DOCUMENTS/ARRETES/2025/ARRETES/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/
313ANNULATION279PARENTSELEVESESTIALLET(JARDINALLARD19AVRIL).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU la délibération en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2025,
- VU l'arrêté municipal 2025/252/AT en date du 4 avril 2025 délivré à l'association des PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE D'ESTIALLET, représentée par Madame Marie PORTAILLER - présidente, 10 rue de la Blanchisserie 42600 MONTBRISON, portant autorisation d'occupation du domaine public pour organiser une chasse aux œufs au Jardin d'Allard le samedi 19 avril 2025,
- CONSIDERANT le mail de ladite association en date du 10 avril 2025 annulant cette animation associative,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté municipal 2025/252/AT en date du 4 avril 2025 sont annulées.

ARTICLE 2 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 : PUBLICATION

- Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la commune à compter du 16/04/25.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenant commandant la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- L'association des PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE D'ESTIALLET/ apeedestiallet@gmail.com
- Pôle CTM / Espace public et Espaces Verts,
- Direction Education Jeunesse Sports,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs
- La Presse.



Le 16 avril 2025

Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué



2025/280/AT
313ANNULATION279PARENTSELEVESESTIALLET(JARDINALLARD19AVRIL).DOC

